

Communiqué de presse

Prafleuri solaire à Hérémence : les partenaires sont désormais connus

Sion et Hérémence, le 17 octobre 2023

Après sa validation unanime par l'assemblée primaire d'Hérémence en juin dernier, le projet de Prafleuri solaire franchi une nouvelle étape importante avec la signature d'une lettre d'intention (LOI) entre les partenaires fondateurs, à savoir Grande-Dixence S.A. et la commune d'Hérémence, et OIKEN, FMV, Genedis et la Commune de Sion. Le projet est situé dans la combe de Prafleuri, une ancienne carrière exploitée lors de la construction du barrage de la Grande Dixence. Le potentiel de production identifié est estimé à 25 GWh par année, dont une grande partie en hiver. Au travers de ce projet, les partenaires démontrent leur volonté de renforcer leur contribution à l'approvisionnement en électricité de la Suisse et de répondre aux défis actuels. L'objectif est de mettre en service une première étape de l'installation d'ici fin 2025.

Au printemps 2023, les partenaires fondateurs ont scellé leurs conditions dans une Convention, laquelle a par ailleurs été approuvée à l'unanimité des citoyens d'Hérémence, lors de l'Assemblée Primaire du 21 juin 2023. Les nouveaux partenaires reconnaissent les termes de cette convention. Avec la signature de la LOI de ce jour à Sion, la répartition des parts est désormais la suivante et témoigne de la capacité des acteurs concernés de s'unir autour de ce projet porteur avec la ferme intention de le voir se concrétiser :

- Grande Dixence S.A. :	45 %
- Commune d'Hérémence :	20 %
- Oiken :	15 %
- FMV :	10 %
- Genedis :	5 %
- Commune de Sion :	5 %

Au Comité de pilotage du projet (COPIL), deux postes sont réservés pour la représentation des nouveaux actionnaires. La répartition des 6 membres du COPIL est aujourd'hui la suivante : 2 représentants de Grande Dixence, 2 représentants de la commune d'Hérémence, 1 représentant d'Oiken et 1 représentant de FMV. Le COPIL, présidé par Grégory Logean, a pour mission d'assurer la gouvernance du projet, la coordination avec les autorités et de valider les mandats externes. Le Chef du projet est Eric Papilloud d'Alpiq.

Située à 2800 mètres d'altitude au sud de la Pointe d'Allèves, sur le territoire de la commune d'Hérémence, la combe de Prafleuri constitue un lieu idéal pour accueillir une installation photovoltaïque alpine. Cette ancienne moraine a servi de carrière afin d'obtenir les matériaux nécessaires à la construction du barrage de la Grande Dixence entre 1951 et 1961. Une zone relativement plane de 320 000 m² a ainsi déjà été largement remodelée par les activités humaines. Les infrastructures préexistantes sur le site constituent l'un des atouts clés du projet : les accès routiers existent déjà, de même qu'une ligne électrique moyenne tension qui arrive dans la zone du barrage et alimente une station de pompage.

Contact médias :

Grégory Logean, Président d'Hérémence et du COPIL, 079 282 08 86

*Aline Elzingre-Pittet, Porte-parole Grande Dixence SA, 021 341 22 77,
media@grande-dixence.ch*